



# Réunion consultative, Kigali 19 juillet 2022

## Moyens de soutenir les droits fonciers des peuples autochtones et la tutelle des forêts

### Introduction:

Lors de la Conférence sur le changement climatique de 2021 (COP26), un groupe de donateurs s'est engagé à soutenir les droits fonciers et la tutelle forestière des peuples autochtones et des communautés locales dans les forêts tropicales et subtropicales d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (l'engagement IPLC). Les peuples autochtones ont exprimé le besoin de veiller à ce que le financement engagé dans le cadre de l'Engagement leur soit acheminé de manière à assurer l'alignement avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à améliorer la gouvernance, l'appropriation, l'autonomisation, la rentabilité et les résultats.

Dans ce contexte, la Fondation Ford, le Fonds Christensen et la Fondation David et Lucile Packard ont engagé Charapa Consult pour faciliter un processus d'évaluation des principes, des normes et des mécanismes permettant de soutenir au mieux les droits fonciers et la tutelle des forêts des peuples autochtones conformément aux normes juridiques internationales. cadre des droits des peuples autochtones. Les résultats de ce processus seront présentés sous forme de recommandations générales à l'intention des donateurs et autres partisans des peuples autochtones. Le processus ne générera pas de recommandations pour les donateurs sur la manière d'allouer leurs fonds, car cela dépend des dialogues spécifiques établis entre les donateurs et leurs partenaires.

Profitant de la présence des organisations autochtones, dans le cadre de la Conférence Africaine des Aires Protégées (APAC) à Kigali, Rwanda, une réunion consultative a été organisée. La réunion a réuni 36 dirigeants autochtones d'Afrique anglophone, ainsi que 4 représentants d'organisations internationales de soutien.

Les participants ont discuté de trois questions :



- Quelles sont les méthodes d'acheminement des fonds préférées par les peuples autochtones ?
- Quels sont les obstacles auxquels se heurtent les peuples autochtones pour accéder aux fonds ?
- Quels sont les messages clés adressés aux donateurs pour faciliter l'accès aux fonds ?

Vous trouverez ci-dessous un résumé des contributions fournies par les participants.

### **Priorités de financement**

La non-reconnaissance dans la législation et les politiques des droits fonciers des peuples autochtones ainsi que le rétrécissement de l'espace civique sont parmi les plus grands défis. Il faut des initiatives qui se concentrent sur les causes profondes des problèmes et sur les véritables priorités des peuples autochtones et qui les soutiennent pour faire face au rétrécissement de l'espace civique dans leurs pays respectifs.

Le gouvernement a des ambitions et des plans de développement différents. Dans la mesure du possible, les peuples autochtones devraient influencer les plans stratégiques des gouvernements et aligner leur travail sur ces plans afin de minimiser les risques et les menaces pour leur travail. Il est nécessaire que les communautés trouvent un moyen de travailler avec les gouvernements et que les donateurs allouent des fonds pour soutenir ce travail avec les gouvernements afin de remédier à leur manque de volonté politique.

Les gouvernements devraient jouer un rôle dans le suivi mais pas dans le contrôle du travail des organisations de peuples autochtones.

Si les priorités et les stratégies de financement ne sont définies qu'au niveau mondial, certaines régions et sous-régions pourraient être perdantes. Par exemple, l'Afrique francophone est marginalisée en termes d'accès aux fonds mondiaux. Les priorités de financement devraient donc être identifiées à différents niveaux, y compris aux niveaux régional et sous-régional. De même, les priorités devraient être définies du point de vue des peuples autochtones. Le financement doit être réactif et s'adresser à différents écosystèmes. Il est



important de noter que tous les types de forêts, y compris les parcours, devraient être éligibles.

### **Modalités de financement privilégiées**

En général, il y a des engagements accrus pour soutenir financièrement les peuples autochtones, mais ces promesses créent également de la frustration parmi les peuples autochtones qui ont le sentiment qu'ils sont utilisés, car les fonds n'atteignent pas les communautés. Toutes les grandes organisations (non autochtones) ont maintenant créé des départements pour les peuples autochtones ; comme moyen d'absorber l'argent. Par conséquent, il existe un risque que les engagements pris dans le cadre de l'IPLC Forest Pledge soient des « fonds fantômes » qui n'atteindront pas les peuples autochtones et les communautés locales.

Tous les participants ont convenu qu'il existe un risque que les fonds n'atteignent jamais les peuples autochtones s'ils ne sont pas acheminés directement. La modalité préférée est donc que les fonds soient transférés directement aux organisations de peuples autochtones qui ont la capacité de gérer les fonds et ensuite transférés par le biais des structures communautaires existantes. Lorsque cela n'est pas possible dans l'immédiat, des mécanismes de financement devraient être établis aux niveaux régional et national. Ces mécanismes devraient avoir des secrétariats régionaux et/ou nationaux pour faciliter l'accès, le suivi et l'évaluation, et pour réduire la fraude et la mauvaise gestion. Les mécanismes devraient acheminer les fonds par le biais de réseaux et de consortiums de peuples autochtones vers des groupes de communautés autochtones éligibles dans des zones spécifiques. Les mécanismes de financement les plus viables par cluster et/ou domaine doivent être identifiés.

Des structures de gouvernance devraient être mises en place à différents niveaux, pour s'assurer que les peuples autochtones sont inclus dans les processus de prise de décision concernant les subventions. La participation aux structures de gouvernance devrait être rotative et inclure toutes les régions bioculturelles.

Certains peuples et communautés autochtones semblent invisibles pour les donateurs. Des mécanismes régionaux et nationaux peuvent garantir que les



peuples autochtones qui ne sont pas bien reconnus sont également pris en compte.

Les donateurs doivent agir avec diligence dans le processus de financement et établir des mécanismes d'engagement direct et de consultations avec les peuples autochtones. Dans le cadre du processus consultatif, les peuples autochtones doivent pouvoir influencer les décisions concernant le choix des modalités de financement.

Toute modalité permettant d'apporter un soutien plus direct et tangible aux peuples autochtones nécessitera un renforcement institutionnel des organisations et des réseaux existants. Par conséquent, le renforcement des capacités doit être un élément central de tout soutien aux droits fonciers et à la tutelle des forêts des peuples autochtones.

Dans certains cas, lorsque les organisations autochtones n'ont pas l'expérience et les compétences techniques requises, il peut être nécessaire de passer par des intermédiaires pour soutenir les peuples autochtones. Dans ces cas, les donateurs doivent toujours maintenir un dialogue direct avec les peuples autochtones pour distinguer les intermédiaires qui sont de véritables alliés des peuples autochtones et soutiennent sérieusement les voix des communautés de manière transparente, de ceux qui ne sont que des gardiens pour un accès direct au financement. Il doit également y avoir une évaluation des critères utilisés par les intermédiaires pour distribuer les fonds et une évaluation pour déterminer si certains peuples/communautés sont absents. En tout état de cause, les peuples autochtones eux-mêmes devraient être en mesure d'identifier les intermédiaires de confiance avec lesquels ils ont choisi de travailler.

### **Améliorer l'accès au financement**

Dans certains pays, les restrictions de l'espace civique entravent l'accès des peuples autochtones au financement. De même, de nombreuses organisations autochtones sont confrontées à des limitations liées à l'accès à la technologie et à Internet.

Bien que les donateurs aient la volonté de fournir un soutien plus direct aux peuples autochtones, leurs exigences constituent souvent le « diable dans le



détail », qui empêche effectivement les peuples autochtones d'accéder aux fonds. Cela devient un cercle vicieux où le manque de capacité à répondre aux exigences des donateurs se traduit par un manque d'accès au financement - avec pour résultat que la capacité institutionnelle requise n'est jamais développée.

Les exigences bureaucratiques et le manque de flexibilité sont des obstacles majeurs et ne reflètent pas l'urgence de garantir les droits fonciers des peuples autochtones et de conserver les forêts et les écosystèmes. Plus précisément, les participants ont identifié les obstacles suivants à l'accès aux fonds :

- Exclusion des peuples autochtones dans la priorisation et la prise de décision concernant le financement
- Restrictions dans l'orientation et les priorités du soutien (par exemple, concentration exclusive sur la conservation des forêts)
- Absence de voix commune et concurrence entre les peuples autochtones au lieu de se soutenir mutuellement
- Capture d'élite du financement
- Communication et accès limités aux informations sur les possibilités de financement et manque de matériel dans un langage simple.
- Les différences linguistiques, qui ne concernent pas seulement la langue réellement utilisée (anglais ou français, par exemple) mais aussi le vocabulaire technique des donateurs.
- Formats d'application prédéterminés, qui, par exemple, stipulent des limites de mots qui ne correspondent pas aux cultures orales des peuples autochtones qui valorisent la narration
- Critères d'éligibilité exigeants, qui nécessitent souvent l'enregistrement officiel des organisations de peuples autochtones
- Longs processus de traitement et d'approbation par les donateurs, qui épuisent les communautés
- De lourdes exigences en matière de rapports, qui réduisent l'attention des organisations autochtones à la rédaction de rapports, et réduisent ainsi leur capacité à défendre les forêts.
- Des délais courts et un support ponctuel, qui suggèrent des solutions à court terme pour des problèmes à long terme



- Lacunes dans les capacités et manque de soutien pour le renforcement des capacités institutionnelles des organisations des peuples autochtones
- Manque de transparence dans l'allocation des fonds (par exemple dans le cadre de l'engagement)

### **Messages clés aux donateurs :**

Les participants ont identifié les principales recommandations suivantes aux donateurs :

- Mettre un financement prévisible à long terme à la disposition des peuples autochtones dans tous les écosystèmes
- Fournir un financement direct aux organisations de peuples autochtones ou par le biais de mécanismes régionaux et nationaux
- Surmonter les obstacles et les exigences prohibitives grâce à des approches régionales/nationales adaptées
- Allouer des fonds pour renforcer les capacités institutionnelles des réseaux nationaux et régionaux existants et soutenir la mise en place de structures de gouvernance autochtones tournantes pour le dialogue et la prise de décision concernant le financement
- Établir des procédures de candidature et de signalement conviviales
- Lorsque la participation d'intermédiaires est nécessaire, permettre aux peuples autochtones de choisir leurs propres intermédiaires de confiance
- Renforcer la capacité des donateurs à travailler avec les peuples autochtones
- Améliorer la responsabilité et la transparence du côté des donateurs, par ex. concernant les engagements et la mise en œuvre dans le cadre de l'engagement IPLC.